

COMMISSION MIXTE CULTURELLE FRANCE-CANADA/CULTURAL MIXED COMMISSION FRANCE-CANADA

COOPERATION FRANCE-CANADA DANS LE DOMAINE LINGUISTIQUE (suite)

10. La Partie française exprime à la Partie canadienne ses remerciements pour le prêt aux autorités françaises concernées d'un terminal, en terminologie, ainsi que d'un terminologue canadien. La Partie française émet le vœu que la Partie canadienne puisse de nouveau détacher un terminologue canadien auprès des autorités françaises compétentes.
11. La Partie canadienne émet le vœu de participer aux travaux des commissions de terminologie en France; cette participation pourrait prendre la forme d'une vérification des travaux déjà effectués par le Canada dans certains domaines.
12. Les deux Parties reconnaissent l'importance qu'elles accordent, de part et d'autre, au développement des industries de la langue, et ce de façon à permettre aux "machines" de pouvoir fonctionner en français.
13. La Partie française prend note de la participation et des contributions de la Partie canadienne, par la voie du Secrétariat d'Etat, à certaines organisations françaises telles l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF), la Biennale de la langue française, le Conseil international de la langue française (CILF) ainsi que Expolangues.
14. Les deux Parties s'entendent pour qu'une évaluation de leur participation et contribution financière à divers organismes internationaux, bilatéraux ou multilatéraux oeuvrant dans le domaine des industries linguistiques soit à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission mixte culturelle. Elles inviteront les organismes concernés à leur remettre un rapport de leurs activités en vue de cette réunion.